

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

❧❧❧

18 - ACHETEUR PUBLIC ET CONTROLE DE GESTION

Madame Carine NAVARRO expose que, le 29 janvier 2015, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a procédé à la création d'un poste d'acheteur public et de contrôle de gestion. Un appel à candidatures a été lancé et après audition des candidats retenus lors d'un jury, il est apparu que la personne qui correspondait au mieux au profil recherché, était Monsieur Jacques Foix, actuellement en poste sur des missions similaires dans notre Collectivité.

Monsieur Jacques Foix est donc recruté à compter du 20 avril 2015, en contrat à durée indéterminée, au sein des services de la CCPO et quitte de fait les effectifs de la Ville d'Oloron Ste-Marie.

Néanmoins, afin de ne pas perdre la compétence exercée jusqu'à présent par Monsieur Jacques Foix, et après rencontre entre les services de la Commune et de la CCPO, il est proposé à votre Assemblée d'accepter le principe d'une convention entre nos deux entités.

Cette convention de mise à disposition permettrait à la Commune de continuer à bénéficier de compétences d'acheteur public et de contrôle de gestion sur la base d'une intervention de 2 jours hebdomadaires, sur une durée de deux ans, pour un montant annuel de 16 800 €.

Ouï cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 8 abstentions** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition dans les conditions précitées.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 13 avril 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/ 04/ 2015

LE MAIRE,

